

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 257-01

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

**Règlement 257-01** modifiant le Règlement 257 pour emprunter la somme de 1 450 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels dans le cadre de la préparation de diverses études préliminaires et des travaux d'inspections d'infrastructures de la municipalité

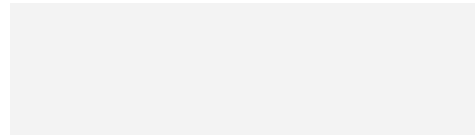
Adoption par le conseil : 19 janvier 2016

Approbation par les personnes habiles à voter : 3 février 2016

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 29 février 2016, tel que modifié par procès-verbal de correction qui sera déposé à la séance du conseil du 15 mars 2016

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 4 mars 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier